



2015/2285(INI)

15.2.2016

AVIS

de la commission des budgets

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
examen annuel de la croissance 2016
(2015/2285(INI))

Rapporteur pour avis(*): Jean Arthuis

(*) Commission associée – article 54 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des budgets invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. déplore la faible dimension parlementaire du Semestre européen et le manque d'ambition des propositions faites à cet égard dans le rapport des cinq présidents; regrette que le premier examen annuel de la croissance suivant ce rapport ne prenne toujours pas la forme d'un texte soumis à la procédure législative ordinaire, tel que souhaité par le Parlement;
2. estime que l'Union européenne n'a pas de politique économique autre qu'une addition de politiques nationales; dénonce l'absence de vision stratégique commune et l'incapacité à élaborer et à mettre en œuvre des politiques sectorielles; préconise, au vu des profondes différences qui existent entre les États membres dans les domaines économique, social et politique, l'élaboration d'une politique économique commune; déplore l'absence de levier satisfaisant du fait de la taille limitée du budget européen, et regrette qu'il soit impossible de modifier le régime de ressources propres et que les prévisions économiques, les priorités de politique économique et les procédures budgétaires annuelles et pluriannuelles n'aient aucune cohérence entre elles;
3. rappelle l'importance du rôle des Fonds structurels et d'investissement européens et du Fonds européen pour les investissements stratégiques dans l'accomplissement des objectifs de la stratégie Europe 2020, et insiste sur la nécessité de renforcer les liens entre la mise en œuvre des recommandations par pays et les Fonds structurels et d'investissement afin d'améliorer l'efficacité des dépenses de l'Union dans les États membres et de soutenir les efforts en matière de réformes structurelles, ce qui rendrait les pays moins sensibles aux crises;
4. fait remarquer que le budget de l'Union contribue directement à la réalisation de deux des trois objectifs de l'examen annuel de la croissance 2016 (relancer l'investissement, poursuivre les réformes structurelles, et mener des politiques budgétaires responsables, sincères et à la hauteur des engagements politiques annoncés); se félicite à cet égard de la proposition de la Commission d'utiliser des fonds européens à des fins d'assistance technique dans le cadre du service de soutien aux réformes structurelles;
5. estime que le budget de l'Union pourrait contribuer à soulager les budgets nationaux et accompagner les efforts de consolidation budgétaire par la mise en place de ressources propres ainsi que par une rationalisation des dépenses; est convaincu que la diversification des formes de gestion des fonds publics au niveau de l'Union permettrait de réaliser des économies d'échelle et donc de réduire les dépenses, notamment dans les domaines diplomatique et militaire, sans toutefois remettre en cause le principe de gestion partagée, particulièrement pour les Fonds structurels;
6. rappelle l'illégalité que constitue un budget de l'Union en déficit; constate que les États membres font du budget de l'Union une variable d'ajustement des budgets nationaux;
7. rappelle qu'une intégration plus poussée au sein de la zone euro est indispensable pour parachever l'Union économique et monétaire (UEM) et que l'union budgétaire est l'une

des pierres angulaires du bon fonctionnement de l'euro;

8. demande instamment que la zone euro adopte des mesures pour accroître l'intégration budgétaire de l'Union économique et monétaire afin de lutter contre les chocs asymétriques en soutenant les efforts de réforme à l'échelon national; souligne que tout instrument ou structure de gouvernance créé à cette fin se doit d'être pleinement intégré dans les traités et faire l'objet d'un contrôle démocratique, et ne doit en aucun cas coïncider avec les prérogatives et le rôle du budget général de l'Union tels que les prévoient les traités, ni les remplacer;
9. demande, en ce qui concerne la position du Parlement européen au sujet de la zone euro et de sa capacité budgétaire, que soient prises en compte les conclusions du rapport d'initiative sur la capacité budgétaire de la zone euro, qui sera rédigé au cours de l'année 2016;
10. préconise la mise en œuvre d'une synergie entre politique budgétaire et politique monétaire (policy mix) visant à stimuler la croissance durable et la création d'emplois décents;
11. rappelle que le plan d'investissement pour l'Europe, financé à partir du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), est prévu pour le financement d'investissements à haut risque, ce qui ne serait pas possible sans la couverture du risque assurée par le Fonds; demande à la Commission de vérifier que seuls des projets qui présentent un risque élevé et satisfont aux exigences du principe d'additionnalité sont financés par le Fonds; souligne, à cet égard, que le Parlement évaluera les projets et leur effet de levier afin de veiller à ce que le fonds de garantie FEIS du budget européen soit correctement utilisé;
12. demande à la Commission de procéder à la révision du cadre financier pluriannuel (CFP) conformément à ce qui avait été convenu au mois de juin 2013 dans le contexte de l'accord politique conclu entre le Parlement, la Commission et le Conseil; souligne que le caractère inadéquat de l'actuel CFP a été mis en évidence par les crises financière et humanitaire qui ont frappé l'Union entre 2009 et 2014; souligne également la nécessité d'une réforme substantielle de la programmation financière de l'Union qui tienne compte à la fois des objectifs, du financement et de la durée des instruments disponibles.

**RÉSULTAT DU VOTE FINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	15.2.2016
Résultat du vote final	+: 17 -: 8 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Jean Arthuis, Reimer Böge, Lefteris Christoforou, Gérard Deprez, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Monika Hohlmeier, Bernd Kölmel, Vladimír Maňka, Clare Moody, Siegfried Mureşan, Liadh Ní Riada, Younous Omarjee, Paul Rübig, Patricija Šulin, Eleftherios Synadinos, Indrek Tarand, Isabelle Thomas, Monika Vana, Marco Zanni
Suppléants présents au moment du vote final	Stanisław Ozóg, Andrej Plenković, Pavel Poc, Marco Valli, Tomáš Zdechovský